

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON  
CANTON DE BRIANÇON 1**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****Délibération du Conseil Municipal  
N°2019-002  
3EME TRONCON TELEPHERIQUE  
FINANCEMENT**

Séance du : 21 janvier 2019

Date de convocation : 14 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt et un janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Sylvie MATHON, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Florence GAILLARD, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT, Alain FAUST

Secrétaire de séance élu : Sylvie MATHON

Une délégation de service public a été mise en place en juin 2017 pour l'exploitation des téléphériques des Glaciers de La Meije.

- Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-027 approuvant le contrat de délégation de service public de l'exploitation des téléphériques des Glaciers de la Meije et approuvant le choix du candidat Société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses (SATA) pour l'exécution du contrat comme délégataire du service public pour l'exploitation des Téléphériques des Glaciers de la Meije ;
- Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-029 approuvant l'avenant n° 2 au contrat de la SATA pour la création d'une société dédiée à l'exploitation du téléphérique des Glaciers de la Meije, la SATG (Société d'Aménagement Touristique de La Grave) ;
- Vu le contrat de délégation du service public de l'exploitation des téléphériques des Glaciers de la Meije du 5 mai 2017 ;
- Considérant qu'un troisième tronçon est prévu dans ce contrat de délégation de service public et que le financement doit être trouvé par le concédant et le concessionnaire ;
- Considérant que la création d'un troisième tronçon a un intérêt économique majeur pour la commune de LA GRAVE qui pourrait en financer une partie en recourant à un emprunt ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord de principe pour que la commune participe au financement du troisième tronçon du téléphérique ;
- Indique que la commune pourrait apporter un financement au moins égal à 500 000 € ;
- Indique que la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Département des Hautes-Alpes seront sollicités pour participer financièrement à ce troisième tronçon ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre SevrezDate dépôt Préfecture :  
Date affichage :